



Saint-Cyprien-de-Napierville

paroissest-cyprien@qc.aira.com

AVIS PUBLIC

ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE REGLEMENT NO. 328

**A TOUTES LES PERSONNES HABLES A VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ETRE INTERESSEES PAR LE
PROJET DE REGLEMENT NUMERO 328 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NO. 141
EN VUE D'Y INCLURE DES DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX EOLIENNES**

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le mercredi 19 janvier 2011, le Conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville a adopté le premier projet de règlement no. 328 modifiant le règlement de zonage no. 141 en vue d'y inclure des dispositions particulières applicables aux éoliennes

Ce projet de règlement conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le Conseil jeudi le 3 février prochain à compter de 20h00 dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur. Il entendra également les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur les modifications apportées au règlement.

**CE PROJET DE RÈGLEMENT CONTIENT DES DISPOSITIONS PROPRES À UN RÈGLEMENT SUSCEPTIBLE
D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.**

Par conséquent, il peut être consulté au bureau municipal situé au 121, Rang Cyr à St-Cyprien-de-Napierville, durant les jours et heures habituelles d'ouverture soit du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 24^e jour de janvier 2011

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Nancy Trottier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél.: (450) 245-3658
Télec.: (450) 245-7824